

Les enjeux du DSA pour l'audiovisuel : contenus illégaux, piratage et transparence des algorithmes

Le Digital Services Act (DSA) est un projet de règlement qui entend moderniser la régulation des contenus sur Internet à travers une révision de la directive e-commerce de 2000. Il s'accompagne du Digital Markets Act (DMA) qui vise à permettre de mieux réguler la concurrence des plateformes en matière numérique. Les Etats membres et le Parlement européen viennent d'entamer les négociations (trilogues). NPA fait le point sur les enjeux du projet de règlement pour l'audiovisuel, et livre la vision de Pauline Durand-Vialle, déléguée générale de la Fédération Européenne des Réalisateur de l'Audiovisuel (FERA).

L'ESSENTIEL

- Pour les diffuseurs publics et privés, le DSA peut être l'occasion d'obliger les plateformes à assurer davantage de visibilité aux contenus qualifiés d'intérêt général et à respecter la liberté éditoriale et l'intégrité des médias.
- Ils appellent à ce que les systèmes de recommandation algorithmique soient suffisamment transparents pour que les utilisateurs comprennent leur fonctionnement.
- Le Digital Services Act ne s'attaque pas directement au piratage mais certaines de ses dispositions pourraient compliquer la tâche des pirates, que ce soit en streaming, IPTV ou téléchargement direct.
- Du côté des auteurs, le souci est d'abord de préserver l'acquis des différentes réglementations sectorielles qui régulent les acteurs du numérique en matière de contenus.
- Pour Pauline Durand-Vialle la priorité est de voir comment ce texte va s'articuler avec la mise en œuvre de l'article 17 de la directive sur le droit d'auteur.

Veillez utiliser le formulaire pour vous connecter

Vous souhaitez être abonné ? envoyez nous un email

Vous avez oublié votre mot de passe ?

Se connecter